



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Karine BRODIN à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT



Conseiller absent :

André IMBERDIS

Secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS

**Modification des statuts : Restitution de la compétence aménagement de bâtiment scolaire à la commune de Sermentizon
DELIBERATION N°20170301-19**

Rapporteur : Pierre ROZE, vice-président

Vu code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1^{er} janvier 2017 et plus précisément la compétence facultative suivante : *Aménagement, entretien, gestion des bâtiments scolaires pré élémentaires et primaires publics, achat de fournitures scolaires, financement des sorties piscines et sorties scolaires*, exercée sur l'ancien périmètre de la communauté de communes du Pays de Courpière;

Vu la modification des statuts du SIGEP portant compétence en matière d'investissement pour la construction d'une nouvelle école,

Considérant que cette compétence ne peut être exercée par le syndicat et la communauté de communes sur le territoire de la commune de Sermentizon à laquelle la Communauté de Communes est substituée au sein du syndicat,

Considérant l'incertitude quant à la décision qui devra être prise par la CC Thiers Dore et Montagne d'ici décembre 2018 en matière de bâtiment scolaire,

Le rapporteur propose à l'assemblée que la compétence communautaire « aménagement de bâtiment scolaire » soit restituée à la commune de Sermentizon. Cette restitution se fait sans transfert de charges dans la mesure où elle n'a pas donné lieu à des réalisations communautaires sur l'école de Sermentizon. Dans le délai de 2 ans à compter de la création de la Communauté de Communes, le conseil communautaire a la faculté de restituer la compétence aux autres communes de la communauté ou de mener à bien une modification statutaire s'il décide de la conserver.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la restitution à la commune de Sermentizon de la compétence facultative « aménagement de bâtiment scolaire » dans les conditions précisées ci-dessus.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision

TOTAL VOTANTS :	57 =	49 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD